



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES VAUDOIS

## Communiqué de Presse

**La FSF n'acceptera pas que l'on fasse porter aux agents de terrain l'entière responsabilité du drame des EPO.**

Dans l'affaire du détenu des Établissements de la Plaine de l'Orbe, décédé suite à l'incendie dans sa cellule, et à la révélation par la presse du contenu des conversations téléphoniques entre les différents services d'urgence, la FSF regrette que les propos tenus ne soient pas respectueux des personnes concernées.

La FSF exige que toute la lumière soit faite sur le déroulement précis des faits afin d'établir les responsabilités réelles à tous niveaux de hiérarchie et ce de manière transparente.

La FSF tient à souligner le caractère particulièrement rigide et hiérarchique du cadre de travail des agents pénitentiaires soumis à une exécution stricte des ordres sous peine de mesures administratives.

Au demeurant, la FSF et l'Association des agents pénitentiaire (AVAP) tiennent à relever qu'elles ont alerté à plusieurs reprises la direction du service pénitentiaire des nombreux problèmes internes à ce service, notamment en matière de communication et de management, en particulier aux Établissements de la plaine de l'Orbe.

Avant la publication des conclusions de la procédure pénale, la FSF n'acceptera pas que l'on fasse porter aux agents de terrain l'entière responsabilité du tragique décès du détenu.

Lausanne, 16 avril 2010

### Contacts

M. Martial de Montmollin, Président de la FSF (079 669 06 11)

Mme Béatrice Métraux, Secrétaire générale de la FSF (079 703 82 29)

M. Yves Froidevaux, Secrétaire général de la FSF (079 250 54 46)